

## Recommandations sanitaires pour les accueils des enfants des personnels mobilisés.

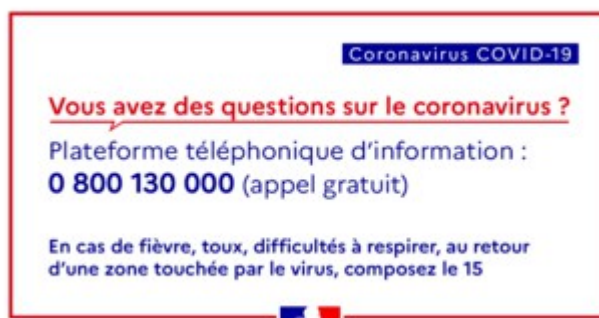
1. Un nettoyage minutieux des surfaces et des sanitaires doit être effectué 2 fois par jour par les services compétents de la collectivité de rattachement.
2. Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).
3. Aération systématique des locaux lorsque les enfants sortent.
4. Privilégier l'organisation des activités par petits groupes, y compris lorsqu'elles ont lieu à l'extérieur. Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes. La distanciation et les mesures d'hygiène sont respectées du mieux possible durant le temps d'accueil.
5. Les gestes barrières qui sont les plus efficaces contre le Covid-19 doivent être respectés, dans la mesure du possible, avec espacement suffisant entre les enfants ainsi qu'entre les enfants et les adultes.
6. Lavage des mains des enfants et des adultes à l'arrivée au centre et à chaque mouchage du nez. Attention à la présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle.
7. Proscrire tout élément matériel risquant fortement de contribuer à la propagation du virus (essuies-mains en tissu, pâte à modeler,...).
8. Nettoyage en fin de journée des matériels et jeux utilisés, ou roulement par journée de ce matériel pour ne pas réutiliser le lendemain les objets ayant pu être contaminés.
9. Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités.
10. Vigilance bienveillante envers les enfants qui mettraient des objets à la bouche.

### Quelles sont les consignes en cas de « cas confirmé » de COVID 19 ?

Quand un cas de contamination est confirmé, il convient d'isoler la personne concernée pour une prise en charge immédiate.

Le/la responsable de l'accueil informe le ou les responsables légaux de l'enfant s'il s'agit d'un enfant.

Un nettoyage minutieux des sols et des surfaces devra être immédiatement effectué et toutes les pièces devront être aérées.



<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver  
les mains  
régulièrement



Éternuer ou tousser  
dans son coude



Utiliser un mouchoir  
à usage unique



Porter un masque  
jetable quand on  
est malade



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ